

Lettre ouverte aux autorités communales

Mesdames, Messieurs,

Les commerçants et habitants du quartier se demandent quand les incivilités et autres désagréments vont être résolus par les autorités de la commune.

En effet, des travaux ont commencé rue de la paix empêchant le passage des clients des commerces de cette artère. L'entrepreneur n'a pas laissé de passage pour les véhicules alors que cela est tout à fait possible. Ceci entraîne un manque à gagner certains pour les commerçants de cette artère et des artères avoisinantes du fait qu'il n'y a pas possibilité de passage, ni de stationnement.

Egalement les nuisances olfactives et visuelles en ce qui concerne les poubelles. Que ce soit des sacs fushia, des sacs blancs, bleus ou jaunes, on en trouve partout et n'importe quand !

Dans le même ordre de chose, les établissements cités ci après sont des établissements qui engendrent sans cesse des nuisances sonores, et malgré de nombreux appels téléphoniques de jour comme de nuit, ces établissements continuent à engendrer des nuisances, aucuns résultats visibles suite aux diverses interventions diurnes et nocturnes de la police. Cela concerne le célèbre MAMBO, le café des artistes (musique live durant la nuit), IWACU (chez Françoise) repaire d'alcooliques et filles de joies ! –Le président (annexe du MAMBO), le nouveau KIRIKOU, et encore le KUMBA (association culturelle néerlandophone bruyante la nuit !)

L'ensemble des commerçants et riverains sont solidaires pour vous demander de faire cesser ces incivilités de manière radicale et définitive, sans état d'âme, par tout les moyens possibles afin de redorer le blason de notre quartier aux yeux des nombreuses personnes passants par notre quartier que ce soit pour se rendre à leur travail que pour venir y passer un moment.

Les riverains sont vos électeurs et source de revenus à la commune en tant que propriétaire, les commerçants sont également sources de revenus par les taxes payées pour le commerce, donc les nombreuses ASBL du quartier qui bénéficient de ce statut (en tant que commerce) se doivent d'être correct vis-à-vis des autres commerçants et propriétaires.

Pour que vous n'en ignoriez pas l'importance, nous avons décidé de nous unir pour signer la présente.

En annexe quelques photos d'une partie de ces incivilités

Le règlement général de police devrait être strictement appliqué et principalement ce qui suit :
(Ch I – Art 5 §1^{er}) – (Section 6) (Ch III – Section 1 Art 30-34 Section 5 Art 49 1. Art 56 §3
Ch IV Art 87 art 89 – art 90 §1er - §2 - §4 - §5 - §6